

Un service de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
aider les propriétaires à rénover pour économiser

4 bonnes raisons de nous contacter

1 Obtenir des conseils gratuits, objectifs et indépendants

Les informations techniques et financières sont complexes, dispersées et l'acquisition d'un bien relativement ancien nécessite une multitude de travaux difficiles à prioriser.

2 Savoir identifier le démarchage abusif et éviter des dépenses inutiles

- Les coûts proposés sont-ils cohérents ?
- Les travaux proposés répondent-ils à vos besoins ?
- Les aides financières annoncées sont-elles conformes à la réalité ?

3 Augmenter la valeur de votre bien immobilier

L'attraction immobilière exercée par la proximité de Genève accroît significativement sa valeur. Plus le coût du bien est élevé plus sa rénovation sera rentable et augmentera son intérêt.

4 Vous faire conseiller dans la réduction de vos factures d'énergie

Par la typologie des logements et les conditions climatiques du secteur, des factures supérieures à 2 500 € par an sont fréquemment analysées par le conseiller.

**En maison individuelle comme en copropriété, sur le Pays Bellegardien,
faites-vous accompagner par :**



Guillaume CLOUARD
Conseiller énergie de l'ALEC 01
06 42 87 46 56
Pépinière d'entreprises
667 rue Santos Dumont
01200 Châtillon-en-Michaille

Des solutions rentables existent ! N'hésitez plus, contactez votre conseiller !

Un service de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
aider les propriétaires à rénover pour économiser

Quel est le contenu du service ?

1 Un conseil gratuit et approfondi

À partir de la visite du logement et de l'appui du technicien spécialisé, le propriétaire se procure les éléments pour prioriser ses travaux et se projeter dans un lieu confortable, économe, à plus forte valeur ajoutée.

En hiver, une caméra thermique est disponible pour obtenir une analyse précise des pertes de chaleur du logement.



Si vous souhaitez engager des travaux, bénéficiez d'un accompagnement technique et financier pour 150€ de frais de dossier :

- **Visite technique**
- **Remise d'un rapport**
- **Mobilisation des aides financières**
- **Analyse de devis**
- **Hiérarchisation des travaux**

2 Un service spécifique pour les copropriétés

Dans le cadre d'un accompagnement, le conseiller REGENERO apporte son expertise en matière d'aide à la décision et propose d'intervenir aux étapes clés du projet de rénovation :

- **Rencontre avec le conseil syndical** afin de définir les différents enjeux;
- **Visite technique thermographiée;**
- Intervention lors des **assemblées générales;**
- Accompagnement dans la consultation des prestataires;
- **Ingénierie financière** des travaux;
- **Suivi des consommations** post travaux.

Les atouts de la rénovation en copropriété :

- La mutualisation des travaux permet de **réduire significativement leurs coûts;**
- Le capital investi est potentiellement amorti par la progression de la **valeur du bien;**
- **L'amélioration du confort et de la qualité de vie du bâtiment.**